

N° 859 - ANNULATION TITRES DE RECETTES -

Monsieur le Maire expose que Monsieur PIERRE André, domicilié 40 Les Terrasses et Monsieur BUFFIER André 56 Les Terrasses à LUDRES ont acquitté le droit de raccordement et l'abonnement sur le réseau de télé-distribution.

En raison de difficultés techniques, le raccordement ne peut être effectué pour l'instant et les intéressés demandent le remboursement des sommes versées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- Le titre de recettes n° 92 du 15 MAI 1975 d'un montant de 950 francs est annulé et cette somme sera remboursée à Monsieur André BUFFIER.
- Le titre de recettes n° 82 du 29 AVRIL 1975 d'un montant de 650 francs est annulé et cette somme sera remboursée à Monsieur PIERRE André.